



## Commission des dynamiques territoriales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Affaires foncières - Délégation de signature

#### Rapport n° CP/2015/325

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental à signer en qualité de représentant du Département les actes relatifs aux affaires foncières qui n'ont pas pu être menées à leur terme avant le dernier renouvellement de l'assemblée départementale.

Dans le cadre de divers projets d'aménagement, par délibérations de la commission permanente, il a été décidé de conclure des actes en la forme administrative pour concrétiser des acquisitions ou cessions de biens immobiliers, en application de l'article L. 1311-13 du CGCT qui dispose que « les présidents des conseils départementaux sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Aussi, en application de ces dispositions, M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil général, avait été désigné par l'assemblée délibérante pour représenter le département.

Or, des dossiers d'acquisition et/ou de cession n'ont pas pu être menés à leur terme avant le renouvellement de l'assemblée départementale.

Il convient par conséquent de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant de la collectivité, qui sera appelé à signer ces actes conclus en la forme administrative.

Je vous propose de désigner M. Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental en qualité de représentant du Département pour signer les actes conclus en la forme administrative, dont la liste suit :

| <b>NUMERO DE LA DELIBERATION</b> | <b>DATE</b> | <b>INTITULE</b>   |
|----------------------------------|-------------|---|
| CP/2012/58                       | 09/01/2012  | Réaménagement de la RD 326 - 3 ème tranche<br>Communes de KINDWILLER, MULHAUSEN et UHRWILLER - Acquisitions foncières |
| CP/2015/47                       | 02/02/2015  | RD 220 à MARLENHEIM<br>Cession de délaissés   |
| CP/2015/89                       | 02/03/2015  | Cession de terrain à SAVERNE, site de l'ancienne piscine  |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'autoriser Monsieur Etienne BURGER, Vice-Président du Conseil Départemental, à signer les actes relatifs aux affaires foncières ci-dessous :*

- Réaménagement de la RD 326 à KINDWILLER, MULHAUSEN et UHRWILLER - Acquisitions foncières (CP/2012/58)
- RD 220 à MARLENHEIM - cession de délaissés ( CP/2015/47)
- Cession de terrain à SAVERNE, site de l'ancienne piscine

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY